

GAL du Pays de Saintonge Romane

Compte-rendu du comité de programmation du mercredi 27 janvier 2016

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :

Membres Publics

BARREAUD Sylvain, Président du GAL et Président de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge	Titulaire
CLASSIQUE Jean-Claude, 1 ^{er} Vice-président de la CDA de Saintes	Titulaire
De MINIAC Daniel, Maire de La Clisse	Suppléant
DUBOIS Jacques, 3 ^{ème} adjoint Tesson	Suppléant
FOCKEY Anne, Maire-adjointe de Les Gonds	Suppléante
GRENON Jean-Claude, Président du Pays de Saintonge Romane	titulaire
JAMIN Benoît, Conseiller municipal Les Essards	Suppléant
LAGUERRE Christian, Conseiller municipal à Chermignac	Suppléant
MACHEFERT Patrick, Maire de Soullignottes	Suppléant
MAJEAU Stéphane, Directeur pôle nature Pierre de Crazannes	Suppléant
MASSIAS Yves, Maire de Jazennes	Titulaire
OCTEAU Laurent, Représentant de la Chambre d'Agriculture	Titulaire
ROBERT Michel, Maire-adjoint de Nancras	Suppléant
Membres Privés	
BARRAUD Jean-Michel, Membre du GAL 2007-2013	Titulaire
BESSAGUET Alain, Président de l'Association Courts Circuits	Suppléant
BOITARD Yannig, Animateur commercial Brunet Drouillac	Titulaire
BOUTINET Jean-Jacques, Auto-entrepreneur	Suppléant
CLAVEL Anne, Artiste Plasticienne	Titulaire
COASSIN Gérard, Vice-président du CESER Poitou-Charentes	Suppléant
CROC Pascale, Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
QUERE-JELINEAU Caroline, Productrice fermière	Suppléant
RIALLAND Valérie, Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
ROUAUD Michel, Président de l'Association St Fiacre	Titulaire
SEBERT BADOIS Christine, Propriétaire du Château de la Roche Courbon et Présidente de la route Trésors de Saintonge	Titulaire
TROUVE Marie, Gestionnaire de gîte et de chambres d'hôtes	Titulaire

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

CERVONI Chrystelle, Chef du service Aménagement Rural, Agriculture et Forêt – Conseil Départemental 17
 COMTE Muriel, Directrice de missions à la Communauté d'Agglomération de Saintes
 DEAU Delphine, Animatrice et gestionnaire LEADER
 FOURATIER Vanessa, Responsable unité agriculture et territoires ruraux – DDTM 17
 GINOUX Marcel, Directeur Général des Services – CDC Charente Arnoult Cœur de Saintonge
 DE LA FOURNIERE Gabriel, Conseil Départemental 17
 HUTTEAU Chantal, Animatrice LEADER
 LAMMIN Fanny, Chargée du développement Culturel & sportif au Pays de Saintonge Romane

Secrétaire de séance : Michel ROUAUD

Les membres du comité valident à l'unanimité le compte-rendu du comité du 03 décembre 2015 (17 voix).

S. BARREAUD rappelle la stratégie et les différents axes du programme LEADER.



S. BARREAUD précise que les convocations aux comités de programmation seront envoyées uniquement aux membres titulaires. Si les titulaires ne peuvent pas être présents, ils doivent alors contacter leurs suppléants pour les convier à la réunion (cf. liste des coordonnées des membres du comité). En effet suite aux deux premiers comités, il a été constaté que le nombre de membres présents en comité était très impressionnant et déstabilisant pour les porteurs de projets.

Le Président présente aux membres du comité la proposition de convention entre le Conseil Régional, l'agence de Services et de Paiement (ASP) et le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane. Cette dernière est composée des annexes suivantes :

- annexe 1 : la liste des communes
- annexe 2 : la maquette financière
- annexe 3 : la composition des membres du comité de programmation
- annexe 4 : le règlement intérieur du Groupe d'Action Local
- annexe 5 : la stratégie locale de développement
- annexe 6 : les fiches actions
- annexe 7 : la délibération du Pays de Saintonge Romane
- annexe 8 : le circuit de gestion
- annexe 9 : l'organisation de l'autorité de gestion

S. BARREAUD précise que l'élaboration de ces annexes est en cours. Ces derniers seront ajustés conformément aux attentes des co-signataires pour aboutir à la signature définitive de la convention.

Les fiches actions

Fiche action 1 : favoriser les échanges autour des pratiques innovantes et en lien avec les attentes des consommateurs.

Fiche action 2 : soutenir les investissements pour amplifier la présence des produits fermiers et l'accueil dans notre territoire.



Fiche action 3 : encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée.

Fiche action 4 : soutenir les projets structurant l'attractivité touristique de notre territoire.

Fiche action 5 : se doter d'outils d'analyse pour engager et faire vivre la transition énergétique.

Fiche action 6 : soutenir les acteurs privés pour une transition énergétique effective.

Fiche action 7 : soutenir les collectivités et les associations vers une transition énergétique exemplaire.

Fiche action 8 : coopération.

Fiche action 9 : animation et gestion du programme.

Les échanges ont porté sur les différents points suivants :

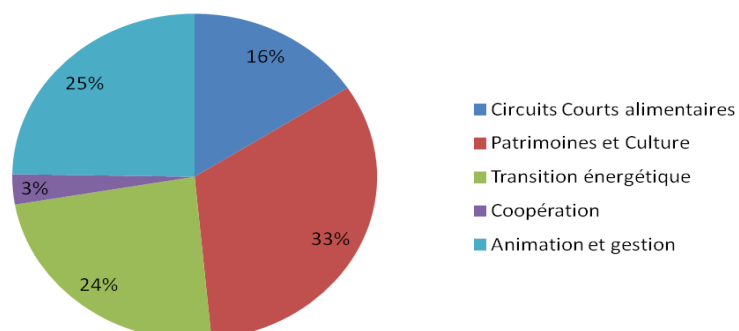
- la nécessité de faire une communication spécifique pour rendre lisibles et compréhensibles ces fiches actions auprès de porteurs de projets potentiels
- Dans la fiche n°2 sur les circuits courts alimentaires, dans les conditions d'admissibilité, pour les investissements de transformation et commercialisation portés par des collectivités et associations : le projet doit bénéficier au territoire et **autant que possible** aux producteurs faisant partie du guide « A la découverte des produits et producteurs fermiers » du Pays de Saintonge Romane et/ou être labellisés Agriculture Biologique, signes officiels de qualité. Cela apparaît plus réaliste notamment dans le cas de la construction d'un laboratoire de transformation collectif.
- Les montants FEADER indiqués dans les fiches peuvent évoluer dans le temps en fonction des projets

Les membres du comité de programmation valident à l'unanimité les fiches actions (17 voix).

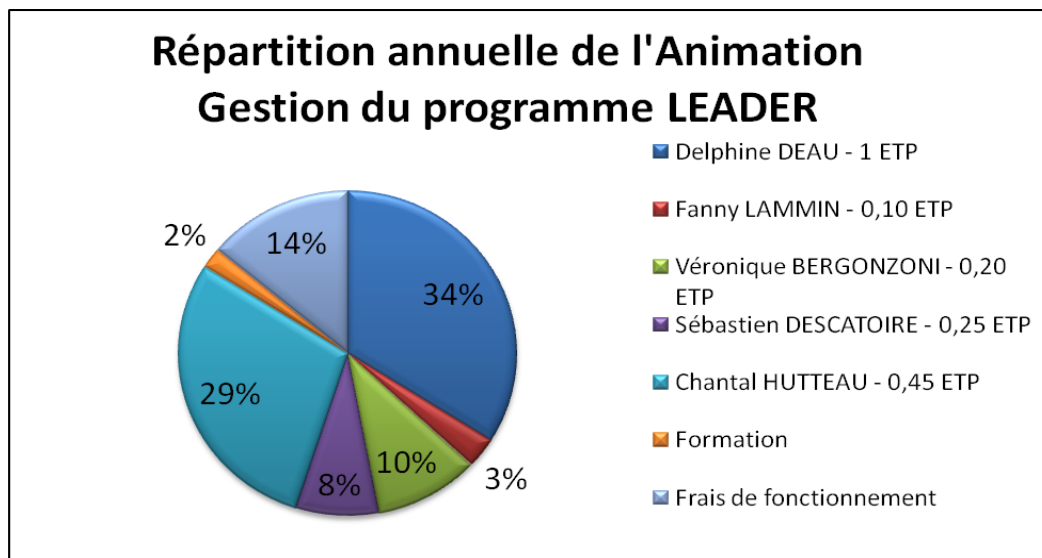
La maquette financière

	Montants LEADER
Circuits Courts alimentaires	280 594,55 €
Patrimoines et Culture	573 943,39 €
Transition énergétique	420 901,81 €
Coopération	47 997,00 €
Animation et gestion	441 142,25 €

Répartition de l'enveloppe LEADER 2014-2020



Pour illustrer la répartition de l'enveloppe et notamment celle consacrée à l'animation et gestion du programme, le graphique ci-dessous présente la répartition annuelle du coût de l'animation et de la gestion du programme LEADER. Ces dépenses sont prises en charge à 80 % par le LEADER.



Le poste de Chantal HUTTEAU (0.45 ETP) est subventionné comme suit :

- 80 % par le LEADER
- 10 % par le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane
- 10 % par la Chambre d'agriculture

Les membres du comité valident la répartition de la maquette financière (17 voix).

Le règlement intérieur du GAL

Dans la rubrique 9 « les décisions du Comité de programmation du règlement intérieur », il est décidé de remplacer le mot « pouvoir » par « droit de vote ». La phrase devient donc « un titulaire ne peut donner son droit de vote à un autre titulaire, ni à un autre suppléant que le sien s'il est absent ».

Les membres du comité valident le règlement intérieur (17 voix). L'ensemble des membres s'accordent sur le fait que seuls les membres titulaires sont invités au comité mais que l'ensemble des membres reçoivent par mail les fiches de présentation des projets et les grilles de sélection des projets présentés aux comités.

Dossiers en opportunité

1- Association Le Peuple Créateur, Acquisition de matériel pour le projet « Séances en itinérance », un réseau de cinéma itinérant en circuit court.

Fiche 3 : encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée.

Maître d'ouvrage : association Le Peuple Créateur (siège : MEURSAC) / objet social : promouvoir le dialogue des cultures en développant des projets artistiques internationaux.

Localisation du projet : à court terme : zones rurales de Saintonge Romane, Vals de Saintonge et Haute Saintonge où l'association a déjà un réseau de partenaires. A moyen/ long terme : échelle régionale

Descriptif du projet : après 4 éditions du Mois du Film Documentaire en Saintonge et 72 projections organisées en Charente-Maritime dans une trentaine de lieux de diffusion pour plus de 3 300 spectateurs, Le Peuple Créateur souhaite fonder un réseau local de cinéma itinérant, avec une programmation annuelle « Séances en itinérance », dans des salles communales, des lieux associatifs, des établissements scolaires et pendant la saison estivale, en plein-air, prioritairement dans des lieux de patrimoine et des fermes.

Le Peuple Créateur co-construira avec ses partenaires diffuseurs une programmation comprenant, pour chaque lieu, une ou deux séances en intérieur pour l'hiver et une projection en plein-air pour la saison estivale. L'organisation sur une même journée d'une séance scolaire l'après-midi et d'une séance publique en soirée sera recherchée. Concernant la programmation, Le Peuple Créateur montrera des films faiblement diffusés par ailleurs, toujours en lien avec le territoire : documentaires de création d'ici et d'ailleurs, films autour de thèmes sociétaux comme le développement durable, films produits ou réalisés par des acteurs régionaux.

Chaque séance sera accompagnée d'une médiation autour de l'œuvre ou de la thématique abordée : discussion avec un personnage théâtral, rencontre avec le réalisateur ou un membre de l'équipe, séance jeune public avec des films innovants et animation théâtrale, etc.

Le projet nécessite l'acquisition d'un matériel de diffusion image et son professionnel plus puissant et adapté que celui dont dispose actuellement l'association. Les Séances en itinérance impliquent également l'achat d'un véhicule utilitaire pour déplacer facilement l'unité de projection.

Pourquoi ce projet :

- dans une industrie centralisée à Paris, le projet vise à faire émerger un nouveau modèle en circuit court à l'échelle régionale, du producteur au spectateur, à l'image du secteur agro-alimentaire.
- développement de l'activité de diffusion de l'association sur l'année, recherche de nouveaux publics et partenaires afin de créer un emploi temps plein en 2017.
 - actuellement : 18 projections essentiellement à l'occasion du mois du film documentaire, 30 diffuseurs partenaires, 825 spectateurs par an (moyenne : 46 spectateurs par séance).

- objectif 2017 : 60 séances par an soit 20 séances d'été en plein air à 800 €, 20 séances hiver à 350€ (communes), 20 séances hiver à 250 € (établissement scolaires et lieux associatifs).
- fréquentation potentielle : 35 à 100 spectateurs par séance en salle / jusqu'à 300 spectateurs par séance en plein air. Budget de fonctionnement 2017 établi sur la base de 150 personnes par plein-air, 50 personnes par séance d'hiver.

Echéance du projet : acquisition du matériel à partir de septembre / octobre 2016. Lancement d'un premier programme de projections à l'été 2016, couplé avec un programme hiver 2016-17, grâce à un prêt de matériel par l'APMAC (Saintes).

Budgets exprimés TTC (l'association n'est pas assujettie à la TVA)

Plan de financement prévisionnel (Montant TTC)				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Projecteur cinéma numérique NEC900C (devis CinéServices Bordeaux)	37 200	Fonds propres	5 140	7 %
		Financement participatif	10 000	13 %
Système de sonorisation 5 points (devis Tédélec Niort)	6 500	Communes	4 112	5 %
		Réserve parlementaire	3 000	4 %
Ecran modulable intérieur / extérieur (devis Tédélec Niort)	8 000	Région : FRIL / Poitou Charentes Cinéma	3 000	4 %
Achat véhicule neuf	24 000	Département / autres financeurs	2 000	3 %
		LEADER Saintonge Romane	48 448	64 %
Total TTC	75 700	Total TTC	75 700	100%

Les échanges ont porté sur :

- l'organisation : les communes ou associations (foyer rural, comité des fêtes) sont organisatrices des projections. Comme pour toute organisation de spectacle, si les communes ne font pas plus de 6 séances/an, une simple déclaration d'organisation « de spectacles occasionnels » est à faire auprès de la DRAC en amont de la séance. Au-delà de 6 séances / an, une licence d'entrepreneur du spectacle est obligatoire. En tant qu'organisatrices, les communes ou associations décident librement de la mise en place d'une billetterie et de la tarification pour les séances : elles récupèrent l'éventuel bénéfice de billetterie. Elles sont également responsables de l'accueil et de la sécurité du public.
- le lien avec le Centre Régional de Promotion du Cinéma (CRPC). Le CRPC est un réseau de cinéma itinérant déjà existant (cotisation annuelle des communes, films issus du circuit commercial, films davantage projetés dans les communes du littoral et programmation surtout lors de la période estivale). Ce projet est complémentaire du CRPC.

- L'association pense proposer une prestation de séance plein-air entre 800 € et 1 000 € suivant le nombre de séances annuelles que souhaite la commune (un forfait permettra d'accueillir une séance plein air et deux séances en intérieur). En plein air, il est plus difficile de mettre en place une billetterie, cela dépend de la configuration du lieu.
- l'association travaille sur un catalogue assez restreint de films pour mutualiser les moyens
- les projections à la ferme : la sécurité des sites sera bien prise en compte.
- certains membres du comité trouvent que le nombre de séances prévu dans le prévisionnel est faible (manque d'ambition).
- les membres du comité s'accordent sur la qualité des films proposés et des échanges qui suivent les séances.
- les membres du comité considèrent que l'achat du véhicule n'est pas justifié au vu des kilomètres effectués.

Les membres du comité de programmation considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER et ont par conséquent validé à l'unanimité le projet (17 voix) sous réserve de revoir le plan de financement sans l'achat d'un véhicule.

2- Pays de Saintonge Romane, Elaborer un bilan gaz à effet de serre pour engager la transition énergétique.

Fiche 5 : se doter d'outils d'analyse pour engager et faire vivre la transition énergétique

Maître d'ouvrage : syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.

Localisation du projet : Pays de Saintonge Romane.

Descriptif du projet : dans le cadre de son projet de territoire, le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane souhaite disposer d'un diagnostic énergie et gaz à effet de serre complet de l'ensemble des activités de son territoire. Le prestataire réalisera un diagnostic des consommations énergétiques du territoire, des productions d'énergies renouvelables par filière et des émissions de gaz à effet de serre associées.

Pourquoi ce projet : ce bilan de gaz à effet de serre permettra de mettre en œuvre une démarche de réduction des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre et permettant à la collectivité de se positionner vis-à-vis des grands objectifs régionaux et nationaux (schéma régional climat air énergie, loi de transition énergétique).

Echéance du projet : courant 2016

Plan de financement prévisionnel (Montant HT)				
Dépenses	Montant (€)	Plan de Financement	Montant (€)	%
Elaboration d'un bilan gaz à effet de serre du Pays de Saintonge Romane 25 jours estimés	10 800 €	Autofinancement :	2 160 €	20%
		LEADER	8 640 €	80%
Total HT	10 800 €	Total HT	10 800 €	100%

Les échanges ont porté sur :

- l'intervention de l'ADEME pour un accompagnement technique et un soutien financier.
- les territoires d'intervention du bilan : le bilan sera effectué sur la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole et d'une manière plus globale sur le Pays de Saintonge Romane.
- il s'agit de 25 jours de travail. l'AREC possède déjà des données.
- il n'y a pas de concurrence avec les démarches déjà en cours sur les territoires. Le bilan va prendre en compte les avancées de chacun (par exemple, la démarche TEPOS pour la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge ou le PCAET pour la Communauté d'Agglomération de Saintes).
- la nécessité de faire un zoom sur les énergies propres dans le cahier des charges du bilan.

Les membres du comité de programmation considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER et ont par conséquent validé le projet.

- **16 voix**
- **1 abstention**

Forum LEADER du 10 décembre 2015

S. BARREAUD dresse un bilan très satisfaisant de cette rencontre :

- une centaine d'acteurs (élus, partenaires, porteurs de projets potentiels, etc.) a participé au forum
- une bonne répartition des acteurs présents entre les trois axes ;
- des témoignages constructifs et informatifs ;
- peu de débat mais une trentaine de fiches contacts établies.



Les membres du comité s'accordent sur la plus-value d'organiser 1 fois/an une rencontre LEADER.

Compte-rendu validé par le secrétaire de séance le 18/02/2016

Compte-rendu approuvé le Président du GAL le 11/02/2016